

CIRCULAIRE

CIR-15/2018

Document consultable dans Médi@m

Date :

25/07/2018

Domaine(s) :

gestion du risque

Nouveau	☐
Modificatif	☐
Complémentaire	☒
Suivi	☐

Objet :

Avenant n° 1 à la convention nationale d'objectifs spécifique aux activités de biens et composants d'équipements et de mécanique industrielle.

Liens :

CIR-2/2016

Plan de classement :

P10-08

Emetteurs :

DRP

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

☒ Directeurs	☐ CPAM	☒ CARSAT	☐ Cnam
☐ Agents Comptables	☐ UGECAM	☒ CGSS	☐ CTI
☐ DCGDR			
☐ Médecins Conseils	☐ Régionaux	☐ Chef de service	

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

Diffusion de l'avenant n° 1 à la convention nationale d'objectifs spécifique aux activités de biens et composants d'équipements et de mécanique industrielle.

A l'attention de l'ingénieur conseil régional

Mots clés :

prévention ; cno ; ctn A ; équipements ; mécanique industrielle ; avenant.

**La Directrice
des Risques Professionnels**



Marine Jeantet

CIRCULAIRE : 15/2018

Date : 25/07/2018

Objet : Avenant n° 1 à la convention nationale d'objectifs spécifique aux activités de biens et composants d'équipements et de mécanique industrielle.

Affaire suivie par : Maryline VILLECROZE – 01 72 60 14 85 – maryline.villecroze@assurance-maladie.fr

Vous trouverez, ci-joint, le texte de l'avenant n° 1 à la convention nationale d'objectifs spécifique aux activités de biens et composants d'équipements et de mécanique industrielle signé le 20 juillet 2018 par la directrice des risques professionnels de la caisse nationale de l'assurance maladie.

Cet avenant intègre le code risque 28.1 CB dans le champ d'application de la convention nationale d'objectifs.